



Séjour à court terme à des fins d'activités professionnelles, techniques, artistiques, culturelles ou autres.

Ce visa est applicable lorsque les institutions basées en Argentine (y compris les succursales de sociétés suisses) ou les personnes qui résident en Argentine, ont besoin des services de ressortissants étrangers (rémunérés ou non) pour des activités techniques, artistiques, culturelles, ou autre profession. Le visa permet un séjour de 30 jours et peut-être prolongé une fois par l'Office de l'Immigration argentine (Dirección Nacional de Migraciones), pour 30 jours.

Exigences :

1. Rendez-vous par téléphone au + 41 31 356 43 43.
2. Passeport valide
3. Formulaire de demande complété en double exemplaire ([télécharger](#))
4. Deux photos d'identité 4x4 cm.
5. Confirmation des billets d'aller - retour
6. Lettre de l'institution ou de la personne en Argentine (avec indication des données complètes) par laquelle un visa est demandé pour le demandeur, faisant référence à l'objet et la durée de séjour et si l'établissement ou la personne qui demande les services de ressortissants étrangers, assume la responsabilité morale et financière au cours de son séjour en Argentine. Cette lettre doit être soumise en original et en espagnol, la signature du représentant doit être légalisée par notaire compétent et la signature du notaire légalisée par la [Chambre des notaires](#). Cette authentification n'est pas nécessaire si nous avons affaire à des invitations aux participants à des congrès et conférences.
7. Pour les voyageurs qui ne sont pas citoyens suisses, une photocopie du permis de séjour en Suisse.
8. Entrevue avec l'agent consulaire (si nécessaire) et
9. Paiement des frais consulaires d'un montant de 100 CHF.
10. IMPORTANT : L'Institution / entreprise argentine amphitryonne doit être inscrite dans le « Registre Unique de demandant étrangers » (Registro Unico de Requirentes Extranjeros) de la Direction Nationale de Migrations (Dirección Nacional de Migraciones).
Compagnies ou organisations qui ne sont pas inscrites doivent contacter:
a) "Registro Nacional Unico de Requirentes de Extranjeros" téléphone de contact: +54 11 4317- 0200/0303/0263 ou
b) "Dirección General de Asuntos Consulares" du "Ministère d'Affaires étrangères, commerce international et culte" téléphone de contact: +54 11 4819-7000 (Poste 8280 ou 3118) courriel: digac@mrecic.gov.ar

Pour la préparation du rendez-vous, une copie de ces documents devra être envoyée à l'avance par courrier, fax ou e-mail à la Section consulaire.